

Date de révision 13-déc.-2023 Numéro de révision 33

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

**Description du produit:** ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

**Cat No.**: 10-9310-08

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Toutes les autres utilisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Phadia AB

Rapsgatan 7P P.O. Box 6460 751 37 UPPSALA

Sweden

+46 18 16 50 00

Adresse e-mail safetydatasheet.idd@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC Belgique (Bruxelles) +(32)-28083237 CHEMTREC Suisse (Zurich) +(41)- 435082011

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Date de révision 13-déc.-2023

# 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Azoture de sodium	26628-22-8	EEC No. 247-852-1	<0.1	Acute Tox. 2 (H300) (EUH032)
				Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Azoture de sodium	=	1	-

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Contact oculaire** Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

**Contact cutané** Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Ingestion Rincer la bouche. Si possible, donner à boire du lait ensuite.

**Inhalation** Sans objet.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

Date de révision 13-déc.-2023

# **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

# 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

# Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e).

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

## Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) connu(e).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à des températures comprises entre 2 et 8°C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les instructions d'utilisation.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Date de révision 13-déc.-2023

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Polaigue	Espagna
Azoture de sodium		STEL: 0.3 mg/m³ 15 min TWA: 0.1 mg/m³ 8 hr Skin		Belgique TWA: 0.1 mg/m³ 8 uren Huid	Espagne STEL / VLA-EC: 0.3 mg/m³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 0.1 mg/m³ (8 horas) Piel
Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (8	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	huid	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	Time Weighted Average	Stunden). AGW -	minutos	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	tunteina
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	exposure factor 2	Ceiling: 0.29 mg/m <sup>3</sup>	minuten	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
	minuti. Short-term	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (8	Ceiling: 0.11 ppm	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	minuutteina
	Pelle	Stunden). MAK	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	_	lho
		Höhepunkt: 0.4 mg/m <sup>3</sup>	Pele		
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Azoture de sodium	Haut	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 0.4 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZGW: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	Minuten	minutach	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
	15 Minuten	minutter	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	minutter. value from the
	MAK-TMW: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	Hud	Stunden	godzinach	regulation

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	kože	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 0.3 mg/m3 15 min	cutaneous absorption	hodinách.
	Skin notation	satima.	Skin	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Potential for cutaneous
		STEL-KGVI: 0.3 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	absorption
		15 minutama.		_	Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides.	Skin notation TWA: 0.1 mg/m³ 8 hr STEL: 0.3 mg/m³ 15 min		STEL: 0.3 mg/m³ 15 percekben. CK TWA: 0.1 mg/m³ 8	STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ 8 klukkustundum.
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 minutites.		TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	órában. AK	Skin notation

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Azoture de sodium	skin - potential for cutaneous exposure STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>			possibility of significant uptake through the skin TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuti	

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Azoture de sodium		Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	Binding STEL: 0.3	Deri
		Potential for cutaneous	Koža	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		absorption	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	minutah	timmar. NGV	dakika

# Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

# Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL) / Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
Azoture de sodium				DNEL = $46.7\mu g/kg$
26628-22-8 ( <0.1 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Azoture de sodium 26628-22-8 ( <0.1 )				$DNEL = 0.164 mg/m^3$

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Azoture de sodium 26628-22-8 ( <0.1 )	PNEC = 0.35µg/L	PNEC = 16.7µg/kg sediment dw	PNEC = 3.5μg/L	PNEC = 30µg/L	

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Azoture de sodium 26628-22-8 ( <0.1 )	PNEC = 15ng/L	PNEC = 0.72µg/kg sediment dw			

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

**Protection des yeux** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection des mains** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
		-		

Protection de la peau et du

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Bleu Odeur Aucun(e) Seuil olfactif Aucun(e)

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point de ramollissement

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable Sans objet Limites d'explosivité

Point d'éclair Sans objet Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Sans objet Sans objet Température de décomposition 7.4

рΗ

Aucune donnée disponible Viscosité Hvdrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Azoture de sodium 0.3

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité 1 g/cm3

Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible (Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Propriétés explosives Sans objet Propriétés comburantes Sans objet

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e).

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies.

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Aucune donnée disponible. Cutané(e) Aucune donnée disponible. Inhalation Aucune donnée disponible.

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation	
Azoture de sodium	LD50 = 27 mg/kg (Rat)	20 mg/kg ( Rabbit )	37 mg/l ( Rat )	

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Aucune donnée disponible.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible. Peau Aucune donnée disponible.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible.

f) cancérogénicité; Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.

Composant	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test /	Étude résultat
		durée	
Azoture de sodium			Aucun composant de ce produit
			présent à des concentrations plus
			grandes que ou égales à 0,1%
			n'a été identifié comme
			cancérigène probable, possible
			ou reconnu pour l'homme par
			IARC.

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible.

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible.

organes cibles - exposition

unique;

ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible. organes cibles - exposition

répétée;

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible.

Composant	Autres effets indésirables
Azoture de sodium	Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées,
	fatigue, nausées, perte de connaissance, arrêt respiratoire. Nocif
	pour système nerveux central et cœur. Mortel en cas d'ingestion.

Symptômes / effets,

aigus et différés Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Aucune information disponible.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Azoture de sodium	LC50 96 h 0.7 mg/L	EC50 4.2 mg/l 48 h (		EC50 38.5 mg/l (
	LC50 96 h	Daphnia pulex )	IC50 272 mg/l ( green	Photobacterium
	LC50 0.7 mg/l 96 H (		algae )	phosphoreum)
	Lepomis macrochirus)			

#### Aucune information disponible. 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune information disponible.

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Azoture de sodium	0.3	

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance et vPvB

considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Aucun effet connu.

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Aucun effet connu.

ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

# SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

นแแระธ

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le code européen des déchets

Autres informations

18 01 07 produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

Aucune information disponible.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

**IATA** Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

Non applicable, les produits emballés.

14.7. Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de

ľOMI

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant EINECS ELINCS NLP TSCA DSL NDSL PICCS ENCS IECSC AICS KECL

#### ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

									(Australi e)	
Azoture de sodium	247-852-1	ı	Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	KE-3135 7

Composant	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de
	de qualification pour la notification des	qualification pour Exigences relatives aux rapports de
	accidents majeurs	sécurité
Azoture de sodium	H2 50-200 ton, E1 100-200 ton	H2 50-200 ton, E1 100-200 ton

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

#### Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Azoture de sodium	WGK2	

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif .

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation/ un rapport chimique de la sécurité (CSA/CSR) n'est pas nécessaire.

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

# Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

#### ImmunoCAP Specific IgE Conjugate 400

Date de révision 13-déc.-2023

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de révision 13-déc.-2023

**Sommaire de la révision** Sections de la FDS mises à jour, 7.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

# RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

# Fin de la Fiche de données de sécurité